

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 10 avril 2019, à 18 heures, sous la présidence de Jean Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAFAYE Jean René, BASMAISON Odile, SAINT-ANDRÉ Bernard, COGNET Vanessa, DIOT Claude, DIOT Henri, FRADIN Jacky, GIRE Frédéric, GRIMAUD Catherine, LE GUEN Delphine, MOULINOUX Laurent, POYET Marie-Claude

Excusé : FRADIN François (pouvoir à Odile BASMAISON), MY André

1. VOTE DES TAXES 2019

Pour l'élaboration du budget primitif, le maire indique qu'il y a lieu de fixer les taux des taxes communales et propose de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de fixer les taux comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,45 %
- Taxe foncière (bâti) : 10.04 %
- Taxe foncière (non bâti) : 29.90 %

2. BUDGETS 2019

DEMANDE DE SUBVENTION – DISPOSITIF DE SOLIDARITE DEPARTEMENTALE : ACQUISITION FAUCHEUSE DEBROUSSAILLEUSE

Le maire expose au conseil municipal que le Président du Conseil Départemental l'a autorisé à titre exceptionnel, à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien aux projets des communes. Il explique que le dispositif de solidarité départementale peut être obtenu pour l'acquisition d'une faucheuse débroussailleuse. Il présente au conseil municipal le devis établi par NOREMAT soit 25.800 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'inscrire l'acquisition d'une faucheuse débroussailleuse au budget 2019;
- approuve le devis établi par les Etablissements NOREMAT ;
- sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Allier une subvention dans le cadre du dispositif de solidarité départementale
- accepte le plan de financement suivant :

Dépenses H.-T. : 25.800, 00 €

Subvention Conseil Départemental : 5.000, 00 €

Fonds propres communaux : 20 800, 00 €

Le conseil municipal procède à l'examen du budget 2019.

Commune :

Après étude des différents postes et validation, il est noté que le budget de la commune s'équilibre en recettes et dépenses à 471 668 € en fonctionnement et à 367 264 € en investissement.

Adopté à l'unanimité, soit 14 voix POUR

Budget lotissement :

Fonctionnement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 6 196 €

Investissement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 16 614 €

Adopté à l'unanimité, soit 14 voix POUR

Atelier-Relais :

Fonctionnement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 4 870 €

Investissement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 132 144 €

Adopté à l'unanimité, soit 14 voix POUR

3. ENCAISSEMENT CHÈQUES GROUPAMA

Le conseil municipal accepte 3 règlements de GROUPAMA :

- 1^{er} de 250,92 € pour un sinistre au tracteur,
- 2^{ème} de 576,00 € pour le sinistre du pont du Moulin des Thons,
- 3^{ème} de 361,90€ pour un remboursement de cotisations.

4. BUREAU DES ÉLECTIONS DU 26 MAI 2019

Le conseil municipal définit l'organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019.

08h à 10h : GIRE Frédéric, BASMAISON Odile, LAZZERINI Jean-Marcel

10h à 12h : POYET Marie-Claude, GRIMAUD Catherine, SAINT-ANDRE Bernard

12h à 14h : COGNET Vanessa, DIOT Claude, FRADIN Jacky

14h à 16h : LE GUEN Delphine, LAFAYE Jean-René, MY André

16h à 18h : DIOT Henri, MOULINOUX Laurent, FRADIN François

5. AFFAIRES DIVERSES

DEMANDE

Le maire fait part à l'assemblée de la demande de particuliers qui souhaiteraient acquérir une partie de la rue qui va de la place de l'église à la route de Thiers. Après un tour de table, les élus décident de ne pas donner suite à cette demande.

La séance est levée à 19h30

Compte rendu vu par le maire

Secrétaire de séance Odile BASMAISON